

COMMUNE DE VALENCOGNE

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept le **24 novembre**, à vingt heures, s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur Julien VENTURA, Maire.

Étaient présents : Christine BARRAL, Alain BUISSON, Aurore CAILLOUET, Jacky DEGOUD, Daniel DEPARDON, Fatima EMIN, Sylvie FAVIER, Jean-Michel FERRUIT, Olivier GANDY, Gilbert GUINET, Julien VENTURA,

Étaient absents excusés : Lydie COMTE-FLORET,

Secrétaire de séance : Fatima EMIN

Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité après rectification du taux horaire de la location de la salle de motricité au Hip Hop : 200 € par an qui correspond aux 2 heures par semaine à 100 € par heure et par an.

1 - LOTISSEMENT :

Julien VENTURA présente à l'assemblée le bilan prévisionnel actualisé des dépenses réalisées et restant à réaliser en 2017 les prévisions budgétaires 2018. Le montant des avances financières que sollicitera SARA développement au titre de l'année 2018 pour couvrir les besoins de l'opération s'élève à 171 700 € TTC.

2 - Référents Guichet Unique d'Accueil des VDD :

Dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique d'Accueil au 1^{er} janvier 2018, il convient de nommer un élu référent et son suppléant qui participeront à la commission intercommunale logement. Ces élus référents peuvent être aussi bien communautaires que municipaux. Leur nomination ne doit pas obligatoirement faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Malgré l'emploi du temps chargé des élus actifs, ce sont présentées :

Référent : Fatima EMIN

Suppléant : Christine BARRAL

3 - DELIBERATION N° 1 : SEDI - pré aménagement BT/FT lotissement communal « soleil couchant ».

Suite à notre demande, le Syndicat d'Energie du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulés :

Collectivité : COMMUNE

VALENCOGNE

Opération : n°17-005-520

pré aménagement BT/FT lotissement communal « soleil couchant ».

- SEDI - travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité -

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **24 948 €**

Le montant total de financement externe s'élève à : **20 988 €**

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **0 €**

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **3 960 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- De l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- De l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : **24 948 €**
 - Financements externes : **20 988 €**
 - Participation prévisionnelle : **3 960 €***(frais du SEDI + Contribution aux investissements)*
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**

- SEDI - travaux sur réseau FRANCE TELECOM -

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur FRANCE TELECOM, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **8 359 €**

Le montant total de financement externe s'élève à : **0 €**

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **398 €**

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **7 961 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- De l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- De l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : **8 359 €**
 - Financements externes : **0 €**
 - Participation prévisionnelle : **8 359 €***(frais du SEDI + Contribution aux investissements)*
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **398 €**

4-DELIBERATION N° 2 : SEDI - travaux sur réseaux d'éclairage public - cheminement piéton + place Berger

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : COMMUNE
VALENCOGNE**
Opération : n°17-001-520
EP - Eclairage cheminement piéton + parking

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 21 405 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 19 605 €

La participation du SEDI s'élève à : 95 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **1 705 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
Prix de revient prévisionnel : **24 405 €**
Financements externes : **19 605 €**
Participation prévisionnelle : **1 800 €**
(frais SEDI + Contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de : **95 €**
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 1 705 €

5 - DELIBERATION N° 3 - TARIFS 2018

Le maire rappelle au conseil les tarifs publics en cours et demande de se positionner sur une éventuelle augmentation de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** une augmentation des tarifs publics, à l'exception des tarifs des concessions du cimetière du columbarium comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

<u>CIMETIERE</u>	<u>TARIFS</u>
Les 2 m ² 50	200.00 € pour une durée de 50 ans
Les 5 m ²	300.00 € pour une durée de 50 ans

<u>COLUMBARIUM</u>	<u>Tarif</u>	<u>durée</u>
La case	500 €	50 ans
La case	300 €	30 ans

SALLE DES FETES	TARIFS WEEK END
Associations Communales	150 €
Associations de la Communauté de Communes	300 €
Particuliers de la Commune	350 €
Associations et particuliers extérieurs	700 €
Assemblée générale associations communales	Gratuit
Assemblée générale associations extérieures	100 €
Buvette extérieure seule	80 €
Arrhes de réservation	60 €

- **Maintien** la gratuité pour la location de la salle des fêtes accordée à chaque association de la commune lors de sa deuxième manifestation dans l'année civile.
- **Dit** que ces mesures prendront effet le premier janvier 2018

6 - Bâtiment ancienne école :

Julien VENTURA donne lecture du courrier de Mesdames Marine MEUNIER-CARUS et Catherine NEEL, infirmières libérales qui souhaiteraient louer la partie garderie/Cantine de l'ancienne école pour y installer leur cabinet. Elles proposent un loyer de 120 € par mois plus les charges.

Julien VENTURA informe l'assemblée que dans ce cadre, il a interrogé M. Martin Cochet, trésorier sur le type de document à produire (bail, convention...) et sur le contenu de ce dernier. En termes de déclaration, nous ne savons pas non plus si cette activité est assimilée à un cadre commercial ou de service public. Ne sachant pas répondre à cette question il nous a renvoyé vers les services de la DGFIP concernés qui ne nous ont toujours pas renseignés.

Le conseil donne son accord pour louer cette partie du bâtiment et propose peut-être pour commencer d'établir un bail précaire.

Une délibération sera prise en ce sens.

7 - subventions aux associations :

Le maire fait part à l'assemblée de la demande de Chesenvil de bénéficier de la gratuité complète des photocopies (papier + impression) quand les associations ne bénéficient pas de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne rien changer au fonctionnement des photocopies pour toutes les associations communales : elles continuent de fournir le papier pour les photocopies faites en mairie.

DELIBERATION N° 4 - subventions aux associations

Le Maire propose de calculer le montant des subventions à verser cette année aux associations dont le dossier est déclaré complet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** d'attribuer les montants ci-dessous aux associations dont le dossier est déclaré complet

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION euros	NOMBRE INSCRITS 2016/2017	VOTE
Collège Marcel BOUVIER	20	2	unanimité

8 - DELIBERATION N°5 - Participation au SIVU des écoles St Ondras Valencogne

Le Maire explique à l'assemblée que le SIVU des écoles de St Ondras Valencogne est notamment financé par les participations des Communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année.

Afin d'alimenter la trésorerie du syndicat en cette période chargée en dépenses (fin des travaux de l'école maternelle), il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation 2018 avant le vote du budget primitif, selon un échéancier établi.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE que le montant de la participation de la Commune de Valencogne au SIVU des écoles de St Ondras Valencogne sera le même que pour l'année précédente, soit 130 000 €.
- DECIDE que les versements auront lieu selon l'échéancier suivant :

MOIS	MONTANT	RELIQUAT
Janvier	10 000 €	120 000 €
Février	10 000 €	110 000 €
Mars	10 000 €	100 000 €
Avril	10 000 €	90 000 €
Mai	10 000 €	80 000 €
Juin	10 000 €	70 000 €
Juillet	10 000 €	60 000 €
Août	10 000 €	50 000 €
Septembre	10 000 €	40 000 €
Octobre	10 000 €	30 000 €
Novembre	15 000 €	15 000 €
Décembre	15 000 €	0

- DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2018 au compte 66548.
- DEMANDE au maire de bien vouloir régler la dépense.

9 - COMMISSIONS

Bâtiments :

- Mise en accessibilité, les devis sont toujours en cours - c'est très compliqué avec les artisans
- Visiophone et alarme école => ne fonctionnent pas correctement
- Bâtiment mairie : plus électricité au sous-sol (local poubelle, garage sud-ouest)
- Une partie des volets appartement au-dessus de la mairie ont été posés. La deuxième paire n'a pas pu être posée car ils se sont trompés dans les dimensions.
- Attente des devis pour l'aménagement des espaces verts autour de l'école

Voirie :

- Elagage fait. Il reste à confirmer les PDIPR pour devis auprès des VDD.
- Le 12 novembre, un arbre est tombé sur la route et la propriété de M et Mme Sirvent et M Egraz, route de la Combe. Un expert passera le 12 décembre. Un élu devra se rendre sur place.

- Poser le panneau PDIPR par les cantonniers au fond du parking berger.
- Des panneaux sont à remettre en place : stop au croisement de la route de pré-Vial et la montée du Village et celui à la sortie de l'impasse Poisat qui 'est pas scellé.
- Le miroir routier à la sortie de la route du Poutat est abimé => il sera remplacé. Demander aux VDD.

Communication :

La confection du bulletin est en cours. Des planches papier seront tirées pour une relecture avant impression définitive.

Culture :

Le concert du 12 novembre a bien marché. De bons retours.

Fatima Emin fait part que la vitre d'un spot sur la scène est cassée. Il manque aussi un câble d'alimentation de la sono.

Après discussion, le conseil municipal propose de demander à Jérôme Degoud de l'aider sur les améliorations à apporter sur la sono.

Finances :

DELIBERATION N°6 - AUTORISATION AU TRESORIER DE MODIFIER UNE IMPUTATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à une erreur d'imputation au compte 21531 faite à tort pour une extension de réseau d'assainissement qui se comptabilise au 21532 pour un total de 17 668,60 €. N° inventaire ASSAINISSEMENT-2016-001 MANDAT 2 du 08/02/2016 pour 17 668,60 € et subvention Titre 1 du 24/03/2017 pour 5000 € il convient d'autoriser le trésorier de la TOUR DU PIN à modifier l'imputation budgétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- AUTORISE le trésorier à modifier l'imputation budgétaire de 17 668,60 € du compte 21531 au compte 21532 et toutes les imputations liées.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

Guide touristique 2018 VDD : propose un encart avec photo sur la commune sur le nouveau guide de type « carnet de voyage » au prix de 35 €. Les VDD financeront majoritairement ce document. Le conseil municipal donne son accord.

Chantiers d'insertion PRODEPAR 2018 : le maire fait part à l'assemblée du courrier de l'ONF proposant des travaux de réhabilitation et d'entretien des ruisseaux, entretien des espaces naturels sensibles, chemins de randonnée et sites patrimoniaux en milieu naturel, lutte contre les plantes invasives, propreté des sites par le biais de chantiers d'insertion. Le cout de l'intervention est de 700 € pour une équipe de 4 à 6 salariés en insertion. Le conseil municipal trouve la prestation trop chères mais intéressante si besoin.

Trail du lac de Paladru le 22 avril 2018 : il passera sur la commune par le GR65, un ravitaillement se tiendra à Côte Simandre ensuite il se dirigera au Lambert jusqu'à la Croix Charpenne par route du Cliaux.

Conseil école : effectif Valencogne : 42 en maternelle	} 146 élèves
St Ondras : 104 en élémentaire.	

Toujours des problèmes avec l'électricité à l'école maternelle.

Vœux du maire : vendredi 05 janvier 2018 à 18 heures 30 suivi d'un repas des élus et employés et leurs conjoints à la salle des fêtes.

Colis des anciens : confection est distribution le 23 décembre à 13 heures.

Paniers solidaires : un caddie et un panier ont été installés devant l'épicerie et dans le sas de la mairie. La récolte a été faible.

Il est de plus en plus compliqué d'organiser cette collecte. De plus, la banque alimentaire a changé de fonctionnement ; elle prépare les repas et les produits qu'elle met à disposition des CCAS ne correspondent plus à la demande. Lors de la réunion, Marie Agnès Tournon a demandé à chaque commune si elles souhaitaient garder cette collecte de la Ste Catherine.

Dans la négative, chaque commune gèrerait les besoins sur son territoire. (Les colis sont essentiellement distribués sur Virieu et Panissage).

Le fonctionnement avec la banque alimentaire continue encore pour 2018. Sur planning pour aller à la banque alimentaire Valencogne est programmée le 24 avril 2018. Habituellement s'est Daniel DEPARSON qui accompagne l'employé de la communauté de communes à Sassenage. Il sera absent le 24 avril 2018 et demande qu'une personne le remplace.

Transformateurs électriques : Daniel DEAPARDON demande s'il est possible de décorer (peintures) les transformateurs électriques. Voir avec ENEDIS et les personnes qui pourraient effectuer ces peintures.

Ligne de car Valencogne/Voiron : suite à l'arrêt de la ligne jusqu'à Valencogne et sans réponse au mail du maire du 11 octobre dernier, il convient d'interpeler le président du conseil départemental et le président de la CPAV quant à la gêne que cela a généré vis-à-vis de la population de Valencogne qui se rend à Voiron pour l'école, le travail ...

Les archives du club des jeunes sont dans leur local à la salle des fêtes et dans le local rangement à côté de l'ancienne école.

ACCA : commande et vente de foies gras les 2 et 22 décembre.

Séance levée à 22 heures 50.

Prochaine réunion : 26 janvier 2018 à 20 heures.